

**CENTRE D'HEBERGEMENT LES LUTINS**  
ACCUEIL DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS 2019  
DU 29 JUIN AU 01 SEPTEMBRE INCLUS

**CONFIRMATION DE RESERVATION**

Entreprise : \_\_\_\_\_

Représentée par : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Réserve ..... Lit(s) afin de lui permettre d'héberger son (ses) travailleur(s) saisonnier(s) pour la période

\* du ..... au .....2019 Nom du saisonnier \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

\* du ..... au .....2019 Nom du saisonnier \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

\* du ..... au .....2019 Nom du saisonnier \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

**Frais de réservation** : Nbre de lits \_\_\_\_\_ X **50€** soit un montant de : \_\_\_\_\_ €

Hébergement en chambre de 2 pers. (11€ / nuitée/ pers.) : oui non Si oui, nombre de chambre : \_\_\_\_\_

Hébergement en chambre indiv. (22€/nuitée/pers.) : oui non Si oui, nombre de chambre : \_\_\_\_\_

Chèque libellé à l'ordre de la **FOL Vendée**

Bulletin à retourner par courrier (FOL Vendée – Service Réservations – 41 rue Monge – BP 23 – 85001 La Roche sur Yon Cedex) **au plus tard le 19 mai 2019 accompagné de votre règlement (frais de réservation).**

**A réception de cette confirmation de réservation et de votre règlement, un contrat vous sera adressé dans les meilleurs délais.**

**La réservation définitive de lit(s) pour votre (vos) saisonnier(s) ne sera effective qu'à la signature du contrat d'hébergement et du versement d'un acompte de 30%.**



A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature et cachet

## Vous êtes employeur

### Vous recrutez un saisonnier et vous recherchez un hébergement pour le loger :

- 1) Pour réserver un lit (chambre de 2 personnes)**, vous prenez contact avec le Service Réservations de la FOL Vendée au 02 51 36 45 82.
- 2) Pour confirmer toute réservation, il vous sera demandé de verser des frais de réservation de 50€ par lit.**
  - Si la durée du contrat de réservation est honorée, ces frais de réservation seront remboursés à l'employeur.
  - Si la durée du contrat de réservation n'est honorée que de 90% ou moins, les frais seront conservés par la FOL Vendée.
  - Si vous annulez après la semaine 23, ces frais de réservation (50€ par saisonnier) seront conservés par la FOL Vendée.
- 3) Vous devez fixer avec votre salarié ses dates d'arrivée et de départ qui peuvent être différentes des dates de son contrat de travail.**
- 4) Vous signez un contrat avec la FOL Vendée :**
  - Vous versez un acompte de 30% du montant total (*Info'Ursaff : Cette mise à disposition de lit ne donne pas lieu à un décompte d'avantage en nature logement pour l'employeur.*)
- 5) Chaque fin de mois, vous recevrez une facture pour le règlement des loyers.**

Information : priorité sera donnée aux contrats de réservation de longue durée (plus de 3 semaines).



Les réservations ne peuvent être faites que par l'employeur qui reste garant du paiement des loyers et des dates de réservation.

## Vous êtes saisonnier

### Vous avez trouvé un emploi pour la saison mais vous n'avez pas de logement :

- 1) Vous indiquez à votre futur employeur qu'il a la possibilité de réserver un lit au centre d'hébergement des travailleurs saisonniers "Les Lutins".**
- 2) En cas d'accord de sa part et de disponibilité au centre d'hébergement, vous devez fixer avec votre employeur vos dates d'arrivée et de départ du centre d'hébergement. Votre employeur prend alors contact avec le Service Réservations de la FOL Vendée au 02 51 36 45 82.**
- 3) Un contrat d'hébergement est signé entre la FOL Vendée et l'employeur qui règle tous les mois les loyers. Attention ! Seul l'employeur décide s'il prend en charge ce loyer ou s'il le déduit en partie ou en totalité de votre salaire.**
- 4) Si vous prenez en charge la totalité des loyers, vous pouvez faire une demande auprès de la CAF de la Vendée pour bénéficier de l'Allocation Logement (sous conditions).**
- 5) A votre arrivée au centre d'hébergement, vous établissez un état des lieux de votre chambre avec le gestionnaire et signez le règlement intérieur.**

### Merci de fournir les documents suivants :

- photocopie d'une pièce d'identité
- photo d'identité
- un chèque de caution de 150 €
- une attestation d'assurance responsabilité civile liée à l'occupation occasionnelle des locaux situés (cf adresse du centre)